



Délibération
Du Comité Syndical
Du 23 mai 2025

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

☒ sa publication sur le site internet du SITAC
le 02/06/2025

☐ sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture
le 28/05/2025

Id S2low : 062-256204033-
20250523-D1_23_05_2025-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET

D1 : Modification de droit commun du PLU de la commune de Coulogne – Avis

Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC

Autorité Organisatrice au titre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) pour l'agglomération urbaine du Calaisis, le SITAC est appelé de droit à émettre un avis sur l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme des communes situées au sein de son ressort territorial.

La compétence « documents d'urbanisme » ayant été transférée à l'agglomération à compter du 1^{er} décembre 2019 ; par courrier reçu le 04 avril 2025, Madame la Présidente de Grand Calais Terres et Mers nous a transmis un projet de modification du PLU engagé par la commune de Coulogne, visant à apporter des changements au plan de zonage, au règlement, aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et aux annexes du PLU.

Il s'agit d'une modification de droit commun prévue par les articles L.153-36 à L.153-44 du code de l'urbanisme.

En l'espèce le projet de modification du PLU prévoit les dispositions suivantes :

- Reclassement d'une partie de la zone 1AUX vers la zone N dans le cadre de la mise en œuvre de mesures compensatoires environnementales,
- Reclassement d'un secteur de la zone UD vers la zone UC pour pouvoir le densifier, en lien avec l'urbanisation en cours à proximité (projet d'implantation de 300 logements et d'une crèche communale),
- Suppression d'un Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG), le projet ayant été réalisé par Habitat Hauts-de-France au nord de la rue Emile Dumont,
- Mise à jour d'emplacements réservés pour prendre en compte l'évolution des stratégies d'aménagement correspondantes,
- Evolution du règlement de la zone UD pour permettre la construction d'abris de jardins de moins de 15 m² et de piscines,
- Mise à jour des superficies des différentes zones dans le rapport de présentation,
- Ajout du périmètre du Droit de Préemption Urbain (DPU) et du DPU renforcé désormais de compétence intercommunale, du périmètre de l'église Sainte-Germaine classée au titre des monuments historiques, ainsi que de la dernière mise à jour du PLU du 19/01/2023,
- Dématérialisation du PLU de Coulogne.

Considérant que les préconisations prévues au Plan de Déplacement Urbain sont respectées,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

➤ **DONNE** un avis favorable à la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Coulogne,

➤ **PRECISE** à la commune que l'avis favorable du SITAC n'engage pas le syndicat à une modification du tracé des lignes existantes pour desservir les nouvelles zones densifiées.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 MAI 2025 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-cinq, le vendredi vingt-trois mai, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le jeudi quinze mai.

Présents :

Titulaires :

Monsieur Guy BEGUE
Monsieur Marc BOUTROY
Madame Anne DECAESTECKER
Monsieur Bernard DELALIN
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Jean-Michel DORET
Madame Thérèse DUPUY
Monsieur Michel HAMY
Monsieur Jean-Marc LEROY
Monsieur Jean-Luc MAROT
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Philippe MIGNONET
Monsieur Yves SANDRAS
Madame Frédérique VAN ROOY

Suppléants :

Monsieur Jean-Luc LOQUET

Excusés :

Monsieur Guy ALLEMAND
Madame Patricia BASSET
Monsieur Sébastien CASTELLE
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET
Monsieur Frédéric HENOT
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX, pouvoir à Yves SANDRAS
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN

Absents :

Monsieur Patrice CAMBRAYE
Madame Adeline DECLERCQ
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Monsieur Laurent LENOIR
Madame Maïté MULOT-FRISCOURT
Madame Corinne NOËL
Madame Claudia ROBERT